



# Conseil Municipal

## Séance du 21 Décembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt-et-un décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU – M. PIGNANT - Mme COOLEN - M. DESPOIS - MM. – MATHIEU - GALLOPIN  
Mmes BERTHIER - MM. JOUVE - POUJOL de MOLLIENS - M. AMELINE

Etaient absents excusés : Mme CHAUSSIER qui donne procuration à M. MATHIEU - Mme VENEL - M. COOLEN – Mme POMMEREAU

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 10 – nombre de procuration : 1 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme BERTHIER

Date de convocation : 13/12/2010

### 1 – Approbation du Compte rendu de la séance du 23 novembre 2010

Après lecture le compte rendu de la séance du 23 novembre 2010 est adopté à l'unanimité des présents.

### 2 – Affaires budgétaires

#### Réunion de la Commission des Finances du 13 décembre 2010

##### Budget 2010 :

M. le Maire fait le point de la situation budgétaire de l'exercice 2010 en section de fonctionnement et d'investissement. M. le Maire précise que les comptes de la section d'investissement ont été arrêtés au 10/12/2010, date limite des paiements des factures imposée par les services de la Trésorerie, les comptes de la section de fonctionnement restant ouverts jusqu'au 31 décembre. A ce jour le comparatif budget/réalisé s'établit comme suit :

<b>Section investissement :</b>	Recettes :	696 104.78 €
	Dépenses :	<u>299 617.21 €</u>
	Excédent de l'exercice	396 487,57 €
	Déficit 2009	<u>265 838.08 €</u>
	D'où excédent 2010 de	130 649.49 €
<b>Section fonctionnement :</b>	Recettes :	616 472.25 €
	Dépenses	<u>450 000.00 €</u> ≈
	Excédent de l'exercice	166 472.25 €
	Excédent 2009	<u>292 372.79 €</u>
	D'où excédent 2010 de	458 845.04 €

##### Restes à réaliser 2010 :

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux qui avaient été programmés pour la fin de l'exercice 2010 mais qu'ils sont soit en cours de réalisation, soit qu'ils seront entrepris prochainement. Il précise qu'il est nécessaire, afin de procéder à leur mandatement de les inscrire en restes à réaliser (dépenses et recettes) pour les reprendre au B.P. 2011.

**Après examen par la commission des finances le 13 décembre, le tableau des restes à réaliser 2010 est arrêté, après accord unanime des conseillers présents et représentés.**

Dépenses			Recettes		
Articles	Libellés	Montants	Articles	Libellés	Montants
202	Frais de P.L.U (Mise en révision)	10 000.00 €			
2031	Frais d'études (AMO – Enfouiss réseaux GOURVILLE)	10 000.00 €			
2033	Frais insertion	1 000.00 €			
20415	Fonds concours CAPY (Ecole)	107 405.00 €			
2111	Acquisitions terrains (GOURVILLE)	15 000.00 €			
2118	Acquisitions terrains (PLU)	20 000.00 €			
2151	Travaux Conseil Général 78 R.D. 101	10 000.00 €			
2183	Matériel Bureau et Informatique	2 000.00 €			
		175 405.00.€			

## 2 bis – Recensement 2011

Il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Mmes CLEMENT et KELLER seront nommées Agents Recenseurs.

### Création d'emplois d'Agents Recenseurs.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2011.

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés**

**La création d'emplois de non titulaires** en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de 1.13 € par feuille de logement remplie

1.72 € par bulletin individuel rempli

La collectivité versera un forfait de 80.00 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 30.00 € pour chaque séance de formation.

### Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.

le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête.

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés**

**De désigner un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu (Maire, Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal) soit un agent de la Commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la Commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 30 € pour chaque séance de formation.

Monsieur le Maire précise que M. POUJOL de MOLLIENS, volontaire, est le coordonnateur d'enquête pour le recensement 2011.

## 3 – Tarifs communaux

### Le Conseil Municipal

**Considérant** qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin d'ajuster les prix demandés aux utilisateurs en fonction des charges ou des services rendus.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide**

- Tarifs communaux au 01.01.2011

	2010	2011
Concession cimetière		
➤ 30 ans	173.00 €	176.00 €
➤ Perpétuelle	497.00 €	504.00 €
Location salle du Moulin		
➤ Vin d'honneur	88.00 €	89.00 €
➤ Habitants commune	176.00 €	179.00 €
➤ Extérieurs	378.00 €	384.00 €
➤ Caution	750.00 €	750.00 €
➤ Location vaisselle	64.00 €	65.00 €
Location Tente (6 m x 16 m)		
➤ Habitants commune /sur territoire Cne uniquement	/	500.00 €
➤ Caution	/	1 500.00 €
Indemnité/horaire		
➤ Professeur de gymnastique	29.00 €	29.50 €

**(augmentation de 1.5 % aux arrondis près)**

- **Bibliothèque** : Prêt de livres et C.D. audio - D.V.D. (sans augmentation par rapport à 2010).

	Habitants Commune		Extérieurs	
	2010	2011	2010	2011
➤ Familles	20.00 €	20.00 €	25.00 €	25.00 €
➤ Adulte	10.00 €	10.00 €	25.00 €	25.00 €
➤ Enfant	8.00 €	8.00 €	25.00 €	25.00 €

- **Vente de bois** : comme suite à l'abattage d'arbres, le bois résultant de cette coupe sera mis en vente au profit du Centre Communal d'Action Sociale au tarif de 50 € le stère (non livré).

**4 – Communauté de Communes : CAPY**

- **Conseil de Communauté** : 16 décembre 2010.

⇒ Installation d'un nouveau délégué représentant la commune de ST-MARTIN DE BRETHENCOURT et modification de la composition de la Commission d'Urbanisme – développement économique : Mme NOURYGAT élue en remplacement de M. GABORIT.

⇒ SMESSY : désignation d'un nouveau délégué représentant la Communauté de Communes : M. BRUAS élu en remplacement de M. GABORIT.

⇒ Programme scolaire : demande de contrat départemental auprès du Conseil Général des Yvelines : Ecoles de STE-MESME et d'ALLAINVILLE-AUX-BOIS (subvention)

⇒ Contrat Eau avec le Conseil Général des Yvelines : modification de la délibération du 25 octobre 2010 relative à la demande d'avenant : accord arrêtant le programme définitif de l'avenant (échancier 2011 : 484 549 €)

⇒ Modification de la politique environnementale dans le cadre de la certification ISO 14001 du service assainissement : autorisation de signer la nouvelle politique environnementale.

⇒ Extension du bâtiment d'exploitation à la station d'épuration Les Vignes : autorisation de signer les marchés de travaux : question à retirer de l'ordre du jour, sera réexaminée après réunion de la Commission MAPA pour attribution du lot gros œuvre.

⇒ Animateur du contrat de bassin (M. CASALS) : renouvellement de la convention avec le Conseil Régional Ile de France et définition du travail pour l'année 2011 : aide Régionale pour l'élaboration et mise en œuvre du Contrat de Bassin « La Rémarde – le Perray » demande de participation au taux de 80 % calculé sur les 80 % de la masse salariale du coût de l'animateur (Région et Agence de l'Eau).

⇒ Dégrèvement de redevance d'assainissement et délégation donnée au bureau communautaire pour station et délibérer sur les demandes de dégrèvement.

⇒ Décision modificative n° 1/2010 du budget général de la CAPY.

⇒ Décision modificative n° 1/2010 du budget annexe d'assainissement non collectif

⇒ Admissions en non valeur sur le budget assainissement collectif

⇒ Décision modificative n° 1/2010 du budget annexe d'assainissement collectif

⇒ Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations.

## • Rapports des commissions et des Syndicats Intercommunaux :

⇒ Commission Circulations Douces : projets de circuits sur les communes, signalétique à approfondir pour trouver une cohérence communautaire. La Commission poursuivra ses travaux le 18 janvier prochain.

⇒ Commission urbanisme – développement économique : au programme zone d'activités d'ABLIS-Ouest : requalification (trottoirs, voiries, assainissement, éclairage public, vidéo protections, signalétique, espaces verts).

Concernant le SCOT Sud Yvelines, le SMESSY a adopté la proposition de La CAPY à savoir : s'opposer à l'approbation du SCOT sur la base du SDRIF de 1994, continuer les travaux du SMESSY pour prendre en compte d'ores et déjà les obligations des lois du Grand Paris et du Grenelle de l'Environnement et être prêt à arrêter le SCOT dès la sortie du nouveau SDRIF.

⇒ Commission environnement : point sur les travaux en cours et à venir : poursuite de la mise en séparatif des réseaux (centre ville d'ABLIS). Mode de tarification du SPANC. La Société COFIROUTE a demandé de raccorder les 2 aires d'autoroute sur la station d'épuration de PRUNAY.

⇒ CIAS – CAPY : le compte administratif 2010 sera à nouveau excédentaire. 9194 h ont été effectuées en 2009, en 2010 : 12 000 h 65 personnes ont bénéficié de l'aide à domicile (baisse),

⇒ SIRR : la Commission Partenariat Public – Privé chargée d'étudier l'avenir de l'usine de comptage doit rencontrer les candidats en janvier prochain.

⇒ Internet : étude sur la couverture en haut débit du territoire va être menée par la CAPY (qualité de desserte – vision sur le territoire – résorption des mauvaises réceptions – solutions à mettre en place).

## 5 – Informations diverses :

### • SIAEP : estimation des résultats 2010 :

- excédent de fonctionnement	438 551 € + 250 034 (excédent 2009) :	688 585 €
- excédent d'investissement	- 61 832 € + 128 994 (excédent 2009) :	67 162 €

Orientations budgétaires 2010/2011 : B.P. 2011 en continuité avec B.P. 2010 en prenant en compte les ajustements budgétaires et un virement important à la section investissement (renouvellement matériel automobile, matériel de chantier – travaux sur bâtiments de forage, travaux de réseaux pour informatique et bureautique).

Prix de l'eau 2010 : + 1.5 % - Prix du m<sup>3</sup> : 1.41 € - Prime fixe : 39.80 € - Redevance Agence de l'Eau : 0.08 €/ m<sup>3</sup>.

Branchements plomb : 117 réalisés en 2011.

Forage ST-ARNOULT 1 : teneur en trichloréthylène très faible, inférieure à la norme. Le forage essai région de PONTHEVRARD a été abandonné : pas de rendement et surcharge en sélénium.

• SICTOM : En 2011, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait baisser à nouveau.

### • SIARRG :

Madame la présidente précise qu'à ce jour, le syndicat n'a plus d'activité, qu'il n'effectue plus de travaux d'assainissement depuis plusieurs années, la compétence ayant été reprise par chaque commune, l'entretien des rivières étant assuré par le syndicat mixte des 3 rivières (SM3R) le SIARRG n'a pour vocation que le remboursement des emprunts en cours.

Le SIARRG composé de 11 communes dont 10 appartiennent à la CCPFY, adhère au SM3R. Il est nécessaire, avant de procéder à la dissolution du SIARRG, que le Comité Syndical du SM3R procède à la modification des statuts, clarifie ses compétences en prenant notamment la compétence détenue par le SIARRG « travaux de maîtrise des eaux de ruissellement ».

Madame la présidente rappelle que la commune de PRUNAY-EN-YVELINES qui adhère au SIARRG avec les 10 autres communes, n'est concernée par l'objet du syndicat que pour une infime partie de son territoire, qu'elle ne participe pas aux charges du syndicat et en conséquence la commune pourrait reprendre la compétence.

Le Conseil Municipal confirme son intention de sortir du syndicat sans indemnités ni pénalités de retard.

## Le Conseil Municipal

**Ouï** le relèvement des conclusions de la réunion du lundi 22 novembre 2010 relative à l'évolution du SIARRG sous la présidence de Mme la Sous-Préfète de RAMBOUILLET

**Considérant** que le SIARRG n'a plus pour vocation que le remboursement des emprunts en cours.

**Ouï** l'exposé de M. Le Maire quant au devenir du SIARRG.

**Considérant** que la commune de PRUNAY-EN-YVELINES qui adhère au SIARRG n'est concernée par l'objet du syndicat que pour une infime partie de son territoire, qu'elle ne participe pas aux charges du syndicat.

## après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

**Le retrait** de la Commune de PRUNAY-EN-YVELINES du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rural de la Région de GAZERAN, sans indemnités ni pénalités de retard.

**Demande** à Madame la Présidente du SIARRG de bien vouloir prendre en compte la présente délibération

## 6 – Questions diverses :

- **Déneigement** : M. le Maire fait le point sur les opérations de déneigement accomplies par les services techniques de la Commune et dresse un bilan satisfaisant du matériel et du personnel, satisfaction exprimée par de nombreux prunaysiens. M. le Maire précise que dans le cadre de commandes du groupement des communes, il a été livré 13 tonnes de sel.
- **Relais assistante maternelle (R.A.M.)** : Il s'agit d'une structure municipale qui existe à ABLIS et qui permet la rencontre entre elles des assistantes maternelles d'ABLIS et des environs à la seule condition d'adhérer, coût 3000 € pour PRUNAY. M. le Maire propose que cette question soit débattue lors d'un prochain conseil.
- **Halte garderie de ST-ARNOULT-EN-YVELINES** : la demande de subvention pour 2011 sera examinée en commission des Finances Budget Communal.
- **Logement de CRACHES** : le mur appartenant à la propriété BONNEAUD, commençant à s'écrouler, une lettre sera adressée au propriétaire.
- **Chauffe eau** : espace KREUTH et celui salle du Moulin : groupes de sécurité à changer.
- **Effectifs scolaires** : prévisions rentrée 2011/2012 : 83 élèves (hors grande section).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

La date de la prochaine séance de travail sera fixée ultérieurement.